

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 11 SEPTEMBRE 2012 À 20H00 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- MARIE-EVE PROULX, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ANDRÉ CLAVET, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LÉON LAVERDIÈRE, municipalité de Lac-Frontière
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAUDEAU, représentant de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, préfet.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2012-09-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 11 septembre 2012 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
- 3.1 Session du 10 juillet 2012
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Édifice Amable-Bélangier
 - 5.1.1 État de situation
 - 5.1.1.1 Dossier Entrepreneur
 - 5.1.1.2 Aménagement de l'édifice
 - 5.1.2 Inauguration
 - 5.2 Programme d'aide aux municipalités monoindustrielles – Aide additionnelle de 300 000 \$ du MDEIE
 - 5.3 Entente MDEIE – Financement 2012-2013-2014

- 5.4 Résolution demandant l'annulation de l'assuré additionnel Conférence des préfets des MRC de Chaudière-Appalaches au contrat de la MRC
- 5.5 Nomination comités – CLD
 - 5.5.1 Nomination au Conseil d'administration du CLD de la MRC de Montmagny
 - 5.5.2 Comité aviseur Tourisme et Culture du CLD de la MRC de Montmagny
- 5.6 Politique familiale et MADA
- 5.7 Programme de travail 2012 – État au 1^{er} septembre 2012
- 5.8 Résolution – Travaux dans le cours d'eau Fortin à Cap-Saint-Ignace
- 5.9 Résolution – Travaux dans le cours d'eau Aimé-Blais à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- 5.10 UMQ – Assurances collectives
- 5.11 Évaluation - GOrôle
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Résolution – Inspecteur chargé de l'application de la réglementation sur la protection et la mise en valeur des forêts privées
 - 6.2 Dépliant de vulgarisation de la réglementation relative à la protection et la mise en valeur des forêts privées
 - 6.3 Affectations des terres publiques
 - 6.4 Table GIRT
 - 6.5 Mise aux normes des installations septiques
 - 6.6 Gestion intégrée du Saint-Laurent
 - 6.7 Conformité – Modifications aux règlements de zonage
 - 6.7.1 Cap-Saint-Ignace
 - 6.7.2 Montmagny
 - 6.8 Zonage agricole – PU
 - 6.9 RCI – Muret de Berthier-sur-Mer
 - 6.10 Travaux d'entretien d'une fosse de rétention – Lac Jally
 - 6.11 Projets régionaux
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Demande d'appui – Isle-aux-Grues
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de juin, juillet et août 2012
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 5 septembre 2012
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. RAPPORT DES COMITÉS
 - 10.1 CSP du 28 août 2012
 - 10.2 Regroupement 0-5 ans
- 11. VARIA OUVERT
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 10 JUILLET 2012

2012-09-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
 APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 10 juillet 2012 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

Aucune rencontre.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.1.1 ÉTAT DE SITUATION

5.1.1.1 Dossier Entrepreneur

2012-09-03

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE, conformément au texte de la transaction et quittance transmis par le procureur de la MRC de Montmagny le 19 septembre 2012, le Conseil de la MRC de Montmagny approuve le règlement hors cour dans le dossier l'opposant à 9124-4905 QUÉBEC INC., personne morale faisant affaires sous la dénomination de Construction Couture & Tanguay, et à Électricité des Laurentides Inc.

QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer ladite transaction et quittance pour et au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.1.1.2 Aménagement de l'édifice

En ce qui concerne l'aménagement de l'édifice, tous les travaux sont terminés par rapport au règlement d'emprunt. Voir le document en annexe sur le coût total de 96 199,66 \$, taxes incluses, par rapport au règlement d'emprunt de 125 000,00 \$. Il reste le financement permanent à faire.

Pour la maçonnerie, les travaux exécutés par Maçonnerie Frédéric Fortin et Cimota sont également terminés. Le joint maçonnerie/toiture a été scellé sur trois façades (nord, sud et est et également sur environ dix pieds du côté ouest). Kamco est également passé refaire des joints déficients autour des fenêtres.

5.1.2 INAUGURATION

Un communiqué de presse a été transmis aux médias par Communications régionales Montmagny suite à la tenue de l'événement.

En ce qui concerne le coût de l'activité, celle-ci s'élève à un coût net de 5 119 \$.

5.2 PROGRAMME D'AIDE AUX MUNICIPALITÉS MONOINDUSTRIELLES – AIDE ADDITIONNELLE DE 300 000 \$ DU MDEIE

À titre informatif, le MDEIE a bonifié l'aide initiale à la diversification aux entreprises d'une somme de 750 000 \$ d'une somme additionnelle de 300 000 \$, pour un total de 1 050 000 \$.

C'est le fonds géré directement par le MDEIE dans le cadre de la diversification mono-industrielle.

5.3 ENTENTE MDEIE – FINANCEMENT 2012-2013-2014

- CONSIDÉRANT le protocole d'entente de gestion intervenu entre la MRC de Montmagny et le MDEIE pour le financement du CLD et les attentes gouvernementales en matière de développement;
- CONSIDÉRANT l'avenant à l'entente de gestion 2012-2014 transmis par le ministère en ce qui concerne des précisions sur les attentes et les mandats en matière de sécurité civile et que la direction générale du CLD relève directement du Conseil d'administration du CLD (ne pourra être cumulé avec un autre poste de la MRC);

2012-09-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le préfet à signer l'avenant à l'entente de gestion pour et au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.4 RÉOLUTION DEMANDANT L'ANNULATION DE L'ASSURÉ ADDITIONNEL CONFÉRENCE DES PRÉFETS DES MRC DE CHAUDIÈRE-APPALACHES AU CONTRAT DE LA MRC

Historiquement, la MRC de Montmagny a ajouté la Conférence des préfets comme assuré additionnel au niveau de l'assurance responsabilité des administrateurs (le préfet était le président de la conférence et j'en assumait le secrétariat). La présidence et le secrétariat n'étant plus assumés par la MRC depuis quelques années, il serait maintenant opportun de faire la modification.

2012-09-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny avise l'assureur de procéder au retrait de l'assuré additionnel « La Conférence des préfets des MRC de Chaudière-Appalaches ».

ADOPTÉ

5.5 NOMINATION COMITÉS - CLD

5.5.1 NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY

2012-09-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les personnes suivantes soient nommées pour représenter la MRC de Montmagny sur le Conseil d'administration du CLD de la MRC de Montmagny.

3 représentants « Élus »

- Mme Marie-Eve Proulx
- M. André Clavet
- M. Pierre Thibaudeau

D'office, le préfet de la MRC fera partie du CLD comme observateur

4 représentants « Affaires »

- M. Pierre Fréchette
- Mme Marie-Pier Boutin
- Mme Natasha Lambert
- M. Jean Laberge

1 représentant « Organisme à but non lucratif »

- M. André Fortin (président)

1 représentant « Éducation »

- Un représentant de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, soit le directeur de L'Envolée, M. Denis Pelletier

Observateurs

- M. Daniel Racine, MRC de Montmagny
- M. Norbert Morin ou Mme Mireille Thibault
- Mme Martine Raby, CLÉ
- M. Jean-Guy Desrosiers, préfet
- M. Simon Fortin, MDEIE

ADOPTÉ

5.5.2 COMITÉ AVISEUR TOURISME ET CULTURE DU CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY

2012-09-07

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

4 représentants du monde municipal

- M. Richard Galibois
- M. Gaston Caron
- M. Frédéric Poulin

- M. Jocelyn Landry, représentant désigné par la municipalité de Cap-Saint-Ignace

8 représentants « Entreprises et organismes »

- ***Mme Marie-Pier Boutin, présidente***
- Mme Nathalie Bernier
- M. Raynald Ouellet, Carrefour mondial de l'accordéon
- M. Bernard Généreux, Corporation Grosse-Île
- M. Jean-François Lachance, Croisières Lachance
- M. Jean-Yves Fortin, Hôtel l'Oiselière
- Mme Lisette Painchaud, Corporation touristique Isle-aux-Grues
- M. Jo-Anick Proulx, Parcs Canada

1 représentant de la MRC de Montmagny

- M. Daniel Racine

ADOPTÉ

5.6 POLITIQUE FAMILIALE ET MADA

Seul le Programme MADA est accepté pour l'instant et un protocole d'entente devrait nous être acheminé d'ici la fin du mois de septembre.

Pour la demande concernant le renouvellement du programme pour la Politique familiale, une décision sera prise après les élections par le nouveau ministre.

5.7 PROGRAMME DE TRAVAIL 2012 – ÉTAT AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2012

Un compte-rendu de l'état d'avancement du programme de travail 2012 est déposé en date du 1^{er} septembre 2012 pour information.

5.8 RÉOLUTION – TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU FORTIN À CAP-SAINT-IGNACE

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny va réaliser des travaux d'entretien dans le cours d'eau Fortin à la hauteur des lots 3 250 441, 3 250 434, 3 250 437, 3 250 436, 3 250 435 et 3 250 432 (voir carte jointe) à la suite de la demande des propriétaires ;
- CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à Michel Gamache et frères inc. et que le prix soumis est de 6 070 \$ plus les taxes ;
- CONSIDÉRANT que la MRC va refacturer à la municipalité de Cap-Saint-Ignace les coûts correspondants aux travaux, soit un montant de 6 070 \$ plus les taxes.
- CONSIDÉRANT que si le cassage de la tranchée et l'excavation du roc sont nécessaires pour donner de la pente à la section mitoyenne des lots 3 250 436 et 3 250 435, le coût additionnel de 2 850 \$, plus les taxes, sera facturé aux propriétaires respectifs ;

- CONSIDÉRANT que s'il faut enlever et replacer et/ou acheter un nouveau ponceau et/ou faire des travaux de protection d'entrée et de sortie de ponceau, les frais engendrés en surplus seront facturés aux propriétaires respectifs ;

2012-09-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les travaux d'entretien dans le cours d'eau soient réalisés aux coûts de 6 070 \$, plus les taxes, et que ceux-ci soient refacturés à la municipalité de Cap-Saint-Ignace.

QUE les travaux de cassage et d'excavation soient réalisés aux coûts de 2 850 \$, plus les taxes, et que ceux-ci soient refacturés à la municipalité de Cap-Saint-Ignace.

QUE les travaux connexes aux ponceaux (taux horaire additionnel) si nécessaires soient refacturés à la municipalité de Cap-Saint-Ignace.

ADOPTÉ

5.9 RÉSOLUTION – TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU AIMÉ-BLAIS À SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny va réaliser des travaux d'entretien dans le cours d'eau Aimé-Blais à la hauteur des lots 3 475 388 et 3 475 387 (voir carte jointe) à la suite de la demande des propriétaires;
- CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à Fortrac Inc. et que le prix soumis est de 5 650 \$ plus les taxes;
- CONSIDÉRANT que la MRC va refacturer à la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud les coûts correspondants aux travaux, soit un montant de 5 650 \$, plus les taxes ;

2012-09-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les travaux d'entretien dans le cours d'eau soient réalisés aux coûts de 5 650 \$, plus les taxes, et que ceux-ci soient refacturés à la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

ADOPTÉ

5.10 UMQ – ASSURANCES COLLECTIVES

Actuellement, il y a un litige entre l'UMQ et le groupe AGA qui agissait à titre de mandataire.

Une réunion d'informations de l'UMQ a lieu le jeudi 6 septembre 2012 à Saint-Romuald afin de donner l'heure juste dans ce

dossier. Les assurances collectives de la MRC viennent à échéance le 1^{er} avril 2013 et d'ici là on doit régler le dossier.

Le regroupement dont faisait partie la MRC depuis les cinq dernières années a été profitable financièrement pour la MRC et on souhaite pouvoir continuer à travailler avec les villes incluses dans le regroupement (Montmagny, La Pocatière, Rivière-du-Loup, etc.).

- ATTENDU QUE la MRC de Montmagny a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres MRC intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux;
- ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une MRC de conclure avec l'UMQ une telle entente;
- ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;
- ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'automne 2012;

2012-09-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat.

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans.

QUE la MRC de Montmagny s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres.

QUE la MRC de Montmagny s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

QUE la MRC de Montmagny s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la municipalité.

ADOPTÉ

5.11 ÉVALUATION GOrôle

À l'heure de la modernisation en évaluation foncière municipale, il faut être en mesure de traiter les fichiers électroniques d'échange de format XML transmis par le Service d'évaluation et de les présenter au public selon le format prescrit par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

GORôle permet de :

- convertir automatiquement en quelques secondes toutes les données d'évaluation foncière en base de données *Microsoft Access* ou *SQL Server*;
- prendre en charge les formats d'échange XML de **base** exigés par le MAMROT ainsi que les formats XML **étendus** de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec (AÉMQ);
- valider les données traitées afin de s'assurer du respect des normes ministérielles à l'égard des nouvelles dispositions réglementaires;
- regrouper les rôles d'évaluation de plusieurs municipalités en un seul territoire (région administrative, MRC ou autres critères de regroupement);
- utiliser ces données pour produire des cartes thématiques interactives et des rapports administratifs.

2012-09-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny fasse l'acquisition de la licence GOrôle - Conversion des fichiers d'extraction du rôle d'évaluation foncière de format au coût de 4 950 \$, plus les taxes (plus les frais d'entretien annuel de 1 089 \$, plus les taxes).

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 RÉSOLUTION – INSPECTEUR RÉGIONAL EN FORESTERIE CHARGÉ DE L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES (RÈGLEMENT N° 2011-71)

2012-09-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny désigne M. Yoland Bédard à titre de fonctionnaire désigné et inspecteur régional en foresterie responsable de coordonner et d'appliquer le règlement sur la protection et la mise en valeur des boisés privés (règlement n° 2001-71) ainsi que pour les modifications qui seront apportées à ce règlement.

ADOPTÉ

6.2 DÉPLIANT DE VULGARISATION DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE À LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

La CRÉ propose aux MRC de défrayer 5 000 \$ via le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) pour un outil de sensibilisation sur le règlement visant la protection des boisés privés. Une rencontre à ce sujet est prévue dans la semaine du 24 septembre 2012.

Un mandat pourrait être donné à Communications régionales Montmagny pour élaborer un projet de résumé s'il y a entente entre les partenaires à ce sujet.

Entre temps, un message invitant les citoyens à communiquer avec l'inspecteur régional en foresterie a été envoyé aux journaux locaux.

6.3 AFFECTATIONS DES TERRES PUBLIQUES

Le MRNF demande à la MRC son avis sur le projet d'affectation des terres publiques.

Pour la MRC de Montmagny, deux secteurs sont identifiés « Affectation multiple modulée » sur les terres publiques :

- La batture (Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues et ZEC de Montmagny) : Chasse et protection des battures.
- Le Parc régional des Appalaches : Vocation récréative, conservation et exploitation des ressources.
- Du côté de Saint-Philémon, à la limite de Saint-Paul-de-Montminy, on retrouve « l'Affectation prioritaire » Parc éolien. Présentement, le promoteur du parc éolien a un souci d'implanter un projet qui s'intégrera au paysage. Il faudrait toutefois inscrire cette préoccupation afin d'éviter que le projet de parc éolien entre en conflit avec l'usage récréatif et de conservation de l'affectation voisine et des droits consentis sur ce territoire.

2012-09-13

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'INFORMER le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) que la MRC de Montmagny est en accord avec le projet d'affectations des terres publiques qui reconnaît entre autre une « Affectation multiple modulée » au territoire du Parc régional des Appalaches et aux battures où on retrouve le territoire de la Corporation de la sauvagine de l'Isle-aux-Grues et celui de la ZEC de Montmagny.

DE DEMANDER, dans le but d'harmoniser deux affectations voisines du plan, au MRNF d'inclure dans les objectifs spécifiques au territoire voisin du Parc régional des Appalaches qui est sous « Affectation prioritaire » pour l'implantation d'un parc éolien (12-41), d'ajouter à la liste des objectifs spécifiques présentés :

Maintenir la qualité des paysages visibles à partir des lieux fréquentés aux fins récréotouristiques et qui sont situés dans « l'Affectation multiple modulée limitrophe ».

D'AUTORISER le coordonnateur à l'aménagement à émettre l'avis de la MRC appuyant le projet de plan d'affectation des terres publiques avec commentaires émis lors de la rencontre.

ADOPTÉ

6.4 TABLE GIRT

- CONSIDÉRANT que trois sièges sont réservés au monde municipal;
- CONSIDÉRANT que deux postes sont devenus vacants suite au départ des aménagistes des MRC de L'Islet et de Lotbinière;
- CONSIDÉRANT que les sièges réservés respectivement aux parcs régionaux et à la faune sont occupés par l'aménagiste de la MRC de Bellechasse (Parc régional du Massif du Sud) et par un représentant de la ZEC Jaro (MRC de Beauce-Sartigan)

2012-09-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny opte pour le maintien de la représentativité actuelle au sein de la Table GIRT soit :

- Pour le monde municipal : les aménagistes des MRC de Montmagny, L'Islet et Lotbinière avec comme représentant substitut l'aménagiste de Beauce-Sartigan.

ADOPTÉ

6.5 MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

La municipalité de Saint-Just-de-Bretenières demande à la MRC de lui fournir l'expertise technique afin de faire une mise aux normes des installations septiques de son territoire.

Une rencontre est prévue à ce sujet le 16 octobre prochain.

6.6 GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT

Le coordonnateur à l'aménagement et membre du conseil d'administration de la ZIP Sud de l'Estuaire participera à une rencontre le 26 septembre prochain afin de convenir d'une proposition que la ZIP fera aux MRC pour assumer la responsabilité de la Table de concertation régionale pour la gestion intégrée du Saint-Laurent (secteur Montmagny/L'Islet/Kamouraska et Rivière-du-Loup).

La MRC devrait être en mesure d'adopter une résolution mandatant la ZIP Sud de l'estuaire pour assumer cette responsabilité pour les quatre MRC. Les MRC ont à déterminer ensemble l'organisme et le financement est assumé par le ministère de l'Environnement du Québec.

6.7 CONFORMITÉ – MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE

6.7.1 CAP-SAINT-IGNACE

Conformité du projet de modification du règlement de zonage de Cap-Saint-Ignace afin d'ajouter les

catégories « Commerces de gros » et « Commerces ou services industriels » à la zone CbM-3.

2012-09-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour la modification à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Cap-Saint-Ignace afin d'ajouter les catégories « Commerces de gros » et « Commerces ou services industriels » à la zone CbM-3.

ADOPTÉ

6.7.2 MONTMAGNY

Conformité du projet particulier de construction de deux condominiums de quatre étages par la compagnie 9254-1317 Québec inc. et d'un bâtiment secondaire ainsi que des aménagements paysagers facilitant l'intégration du projet à l'environnement, le tout dans la zone CbM-3 à Montmagny.

2012-09-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour la modification à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Montmagny pour le projet particulier de construction de deux condominiums de quatre étages par la compagnie 9254-1317 Québec inc. et d'un bâtiment secondaire ainsi que des aménagements paysagers facilitant l'intégration du projet à l'environnement, le tout dans la zone CbM-3 à Montmagny.

ADOPTÉ

6.8 ZONAGE AGRICOLE - PU

Une rencontre MRC/UPA est prévue le 12 septembre prochain à 13h afin de discuter des différentes demandes formulées à la CPTAQ pour les demandes d'exclusions à des fins d'agrandissement des périmètres d'urbanisation.

Presque toutes les municipalités ont confirmé leur présence à la rencontre.

6.9 RCI - MURET BERTHIER-SUR-MER

AVIS DE MOTION

Je, M. Rosario Bossé, maire de la municipalité de Berthier-sur-Mer, donne un avis de motion qu'à une prochaine séance ordinaire sera présenté pour adoption le règlement n° 2012-76 modifiant le règlement relatif à la protection des rives, du

littoral et des plaines inondables afin de permettre la réfection d'un muret en bordure du Trou de Berthier-sur-Mer et permettant ainsi de protéger des bâtiments et infrastructures existants sur le site.

6.10 TRAVAUX D'ENTRETIEN D'UNE FOSSE DE RÉTENTION – LAC JALLY

Le Comité du Lac Jally a formulé une demande d'entretien d'une fosse de rétention d'un cours d'eau se jetant dans le Lac Jally.

Après vérification, la MRC n'a pas à adopter de résolution pour ces travaux.

6.11 PROJETS RÉGIONAUX

Parc linéaire Monk

La rencontre du Parc linéaire Monk prévue en août a été déplacée à une date ultérieure.

Projet de Gestion des Oies

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny participe à un projet de gestion intégrée de la grande oie des neiges visant à optimiser les retombées économiques et à minimiser les impacts sur les cultures de la migration des oies;
- CONSIDÉRANT que la chasse printanière est autorisée sous certaines conditions en dehors des zones d'interdiction de chasse décrétée par les autorités gouvernementales;
- CONSIDÉRANT que le secteur où la chasse est interdite fait l'objet d'un effarouchement 7 jours sur 7 au printemps et qu'il faut trouver des méthodes de gestion des oies plus efficaces;
- CONSIDÉRANT qu'il est opportun de procéder à un projet pilote de gestion de la grande oie des neiges visant à repousser les oies des champs en culture, et ce, sans mettre trop de pression sur le troupeau d'oies;
- CONSIDÉRANT qu'un terrain public pourrait être disponible pour un projet pilote de gestion de la chasse en milieu agricole;
- CONSIDÉRANT qu'il serait risqué de tenter une expérience sur un grand territoire privé avant même d'avoir fait l'expérience à petite échelle sur un terrain où le mandataire pourra exercer un contrôle et faire le bilan du projet;

2012-09-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny demande à Environnement Canada responsable de la législation en matière d'identification d'aires

d'interdiction de la chasse printanière, de retirer de cette aire d'interdiction les lots 4 598 472, propriété de la Ville de Montmagny, et 2 611 981, propriété de la ferme Virolait inc. La zone à exclure étant celle cultivée seulement et ne comprenant pas les parties des lots situées dans le haut marais.

QUE la MRC de Montmagny appuie le projet présenté par M. Benoit Gendreau, biologiste à la CDEMM, qui s'associe au Service des loisirs de la Ville de Montmagny dans le but de créer une activité de chasse organisée et d'analyser des solutions de gestion de la grande oie des neiges.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

7.1 APPUI – ISLE-AUX-GRUES

- CONSIDÉRANT que la vitesse de téléchargement obtenue à l'Isle-aux-Grues est inférieure à celle qu'on nous promet;
- CONSIDÉRANT que cette situation pénalise les utilisateurs, autant les entreprises que les citoyens;
- CONSIDÉRANT que les insulaires paient pour un service Internet haute-vitesse et que le service obtenu est loin de répondre aux attentes;

2012-09-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie la demande de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues dans ses demandes auprès de Télus Québec d'offrir à la population de l'Isle-aux-Grues un service Internet haute-vitesse auquel elle est en droit de recevoir.

QUE la présente résolution soit transmise à M. François Côté, président, Télus Québec.

ADOPTÉ

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE JUIN, JUILLET ET AOÛT 2012

2012-09-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de juin, juillet et août 2012 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
I1200526	1 016.18	Télus Québec
I1200527	106.66	Télus Québec
I1200528	137.23	Télus Québec
I1200529	7 939.65	Revenu Canada
I1200530	667.82	Revenu Canada
I1200531	20 208.82	Ministre du Revenu du Québec

I1200532	3 303.60	SSQ – Investissement et retraite
I1200533	869.07	Comm. adm. de régime de retraite
I1200534	357.61	Télus Mobilité
I1200535	1 561.82	Visa
I1200536	35.58	Cogeco câble S.E.N.C.
C1200537	210.00	Fonds de l'information foncière
C1200538	1 182.41	Bureautique Côte-Sud enr.
C1200539	325.61	Fédération québécoise des municipalités
C1200540	4 079.50	Municipalité de l'Isle-aux-Grues
C1200541	339.18	Bernier Imprimeurs inc.
C1200542	120 225.00	CLD de la MRC de Montmagny
C1200543	8 115.00	Municipalité de St-Paul-de-Montminy
C1200544	2 042.56	Société coopérative agricole
C1200545	5 804.56	Ville de Montmagny
C1200546	1 100.00	Interconnexions LD
C1200547	18 400.00	Centre de plein air Ste-Apolline
C1200548	290.33	Servitech inc.
C1200549	420.81	IDC Informatique
C1200550	20 000.00	Société de développement économique
C1200551	3 424.59	SSQ – Groupe financier / Ass. coll.
C1200552	65.56	Québec linge, service d'uniformes
C1200553	206.96	Julie Payeur, graphiste
C1200554	18 000.00	Les Habitations St-Just-de-Bretenières
C1200555	839.32	Cytech Corbin
C1200556	12 833.01	Les Concassés du Cap inc.
C1200557	574.88	Irisco du Québec inc.
C1200558	57.77	Pause-café Coli-Bris inc.
C1200559	20 149.36	S-Pace signalétique
C1200560	500.00	Garant, Chantal-Jane
C1200561	449.67	Boivin Gauvin inc.
C1200562	91.41	Multi-services Montmagny-L'Islet
C1200338	500.00	Chèque annulé
C1200563	553.61	Bureautique Côte-Sud enr.
C1200564	459.90	Corporation informatique Bellechasse
C1200565	68.99	Bernier Imprimeurs inc.
C1200566	25.87	Montmagny Air Service inc.
C1200567	408 543.00	CLD de la MRC de Montmagny
C1200568	83.90	Société canadienne des postes
C1200569	1 235.98	Inspec-Sol inc.
C1200570	800.59	MRC de Bellechasse
C1200571	45.50	L'Épi d'or, boulangerie pâtisserie
C1200572	13 301.68	Servitech inc.
C1200573	30 000.00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C1200574	823.25	École nationale des pompiers du Québec
C1200575	245.76	IDC informatique
C1200576	133.83	René Samson inc., ent. électricien
C1200577	65.56	Québec linge, service d'uniformes
C1200578	2 294.95	Laurentide Re/Sources inc.
C1200579	763.84	Koné inc.
C1200580	193.16	MDM Publicité
C1200581	11 530.13	Maçonnerie Frédéric Fortin inc.
C1200582	15.56	Pause-café Coli-Bris inc.
C1200583	1 396.95	Démarcation Point
C1200584	24.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1200585	4 136.85	Réseau québécois des CFER
C1200586	172.46	Pro-Lignes Montmagny inc.
C1200587	3 736.69	Service d'entretien Empro inc.
C1200588	3 500.00	Programme LAAA
C1200589	8 186.00	Programme RénoVillage
C1200464	3 500.00	Chèque annulé
C1200502	4 136.85	Chèque annulé
I1200590	1 854.51	Hydro Québec
I1200591	6 140.37	Hydro Québec
I1200592	1 442.30	Desjardins Sécurité financière
I1200593	16 958.41	Ministre du Revenu du Québec
I1200594	902.83	Revenu Canada

I1200595	6 357.98	Revenu Canada
I1200596	311.80	Visa
I1200597	356.23	TéluS Mobilité
I1200598	103.66	TéluS Québec
I1200599	35.58	Cogeco câble S.E.N.C.
I1200600	137.23	TéluS Québec
C1200601	11 836.68	Fédération québécoise des municipalités
C1200602	220.75	Groupe CCL (formules d'affaires)
C1200603	73.58	Centre horticole Beau-Site
C1200604	6 618.63	Électro Saguenay Ltée
C1200605	28.93	Québec linge, service d'uniformes
C1200606	31.04	Sani-Fontaines inc.
C1200607	569.13	Usinage TLC
C1200608	137.97	Pyro Sécur
C1200609	5 600.66	Cimota inc.
C1200610	899.53	Éclairage Raymond inc.
C1200611	574.88	Lemieux Nolet
C1200612	711.99	Multi-Services Montmagny-L'Islet
C1200613	5 595.00	Programme RénoVillage
C1200614	9 187.00	Programme RénoVillage
C1200615	5 150.00	Programme PRU
C1200616	16 133.00	Programme PAD
C1200617	10 000.00	Programme RénoVillage
I1200618	1 653.12	Hydro Québec
C1200619	592.60	Bureautique Côte-Sud enr.
C1200620	4 464.81	Réseau québécois des CFER
C1200621	10 000.00	Programme RénoVillage
I1200622	801.69	Revenu Canada
I1200623	16 758.32	Ministre du Revenu du Québec
I1200624	6 351.72	Revenu Canada
I1200625	1 153.84	Desjardins Sécurité financière
I1200626	1 153.84	Desjardins Sécurité financière
I1200627	2 647.28	SSQ – Investissement et retraite
I1200628	2 647.28	SSQ – Investissement et retraite
I1200629	905.42	Comm. adm. de régime de retraite
I1200630	866.96	Comm. adm. de régime de retraite
I1200631	5 942.06	Hydro Québec
C1200632	223.86	Fédération québécoise des municipalités
C1200633	50.59	Interconnexions LD
C1200634	68.98	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1200635	1 945.59	Maçonnerie Frédéric Fortin inc.
C1200636	1 589.79	Réseau québécois des CFER
C1200637	75.00	Soucy, Fanny
C1200638	10 000.00	Programme RénoVillage
C1200639	9 662.00	Programme RénoVillage
C1200640	10 000.00	Programme RénoVillage
C1200641	413.91	Réseau québécois des CFER
I1200642	1 141.10	TéluS Québec
C1200643	60 693.91	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1200644	183.00	Fonds de l'information foncière
C1200645	1 573.00	Bureautique Côte-Sud enr.
C1200646	214.72	Fédération québécoise des municipalités
C1200647	544.98	Journal l'Oie blanche
C1200648	100 344.93	CLD de la MRC de Montmagny
C1200649	296.01	Société canadienne des postes
C1200650	325.00	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C1200651	34.49	Municipalité de Cap-St-Ignace
C1200652	143.72	Publicité plastique Blais Ltée
C1200653	370.00	Association des directeurs généraux des MRC
C1200654	1 822.79	Société coopérative agricole
C1200655	129.92	Fleurs et Jardins Lemieux
C1200656	4 241.44	Inspec-Sol inc.
C1200657	20.00	Ruralys
C1200658	13 301.68	Servitech inc.
C1200659	3 596.42	Centre horticole Beau-Site
C1200660	2 801.95	2731-6116 Québec inc. – Les Excavations

C1200661	1 339.92	Bistro Lafontaine
C1200662	1 287.72	Nicoll, Jasmin
C1200663	4 143.70	IDC Informatique
C1200664	600.00	Luc Dupuis, service d'entretien
C1200665	3 704.48	SSQ – Groupe financier / Ass. coll.
C1200666	780.22	René Samson inc., ent. électricien
C1200667	298 175.38	Campor Environnement
C1200668	163.32	Québec linge, service d'uniformes
C1200669	206.96	Les Alarmes Clément Pelletier inc.
C1200670	12 897.80	Les Concassés du Cap inc.
C1200671	538.70	Laurentide Re/Sources inc.
C1200672	17 105.41	Maçonnerie Frédéric Fortin inc.
C1200673	102.96	Pause-Café Coli-Bris inc.
C1200674	170.34	Extincteurs Montmagny inc.
C1200675	19 443.08	S-Pace Signalétique
C1200676	64.10	Distributions S.M. (2009) inc.
C1200677	96.58	NBL Média inc.
C1200678	306.60	Service d'entretien Pascal et Patrick
C1200679	1 346.38	Réseau québécois des CFER
C1200680	3 736.69	Service d'entretien Empro inc.
C1200681	4 265.57	Les Entreprises J.C. Roy inc.
C1200682	4 541.51	9146-9866 Québec inc. – Excavation Gampelle
C1200683	574.88	Couture, Jérôme
C1200684	250.08	Radio Montmagny inc.
C1200685	339.18	Les Productions Montjoy inc.
C1200686	9 948.00	Programme Rénovillage
C1200687	2 408.00	Programme Rénovillage
C1200688	2 218.00	Programme Rénovillage
C1200689	6 223.00	Programme Rénovillage
C1200690	1 699.39	Campor Environnement
I1200691	137.23	Télus Québec
I1200692	103.66	Télus Québec
I1200693	1 104.10	Télus Québec
I1200694	363.46	Télus Québec
I1200695	5 769.88	Hydro Québec
I1200696	1 760.68	Hydro Québec
I1200697	166.16	Visa
I1200698	35.58	Visa
TOTAL	1 566 461.59 \$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 1 566 461.59 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 5 SEPTEMBRE 2012

Un état des revenus et dépenses au 5 septembre 2012 a été déposé au conseil pour information.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

10. RAPPORT DES COMITÉS

10.1 CSP DU 28 AOÛT 2012

La dernière réunion du CSP a eu lieu à l'Isle-aux-Grues le 28 août dernier. Compte tenu de l'intérêt et de l'interaction des membres du CSP et des conseils municipaux, les réunions itinérantes sont très appréciées. La prochaine réunion est prévue avoir lieu à Saint-Fabien-de-Panet, mardi le 20 novembre prochain.

10.2 REGROUPEMENT 0-5 ANS

Mme Marie-Eve Proulx mentionne que suite à la transmission de la résolution adoptée en juillet par la MRC nommant Mme Noémie Régnier comme personne représentant la MRC de Montmagny, cette dernière a pris contact avec Mme Proulx à ce sujet.

Il est donc convenu d'aviser la coordonnatrice de l'organisme « Regroupement 0-5 ans » de bien vouloir prendre contact avec la MRC de Montmagny, ou directement auprès de Mme Marie-Eve Proulx, pour la présentation des enjeux, bilan et ou réalisations de l'organisme lors d'une rencontre avec le Conseil de la MRC de Montmagny lorsqu'elle le jugera pertinent pour le monde municipal.

11. VARIA OUVERT

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2012-09-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 20h53.

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.